

Conseil Municipal du 14 décembre 2010

L'an deux mil dix et le quatorze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, M. ROUSSEL Jean-Pierre.

Madame PUECH Pascale a donné pouvoir à Monsieur HEUSGHEM Steve,
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Madame ROYER Catherine.

Madame THOURAULT Sylvie été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 30 novembre 2010

Monsieur le Maire remercie Monsieur POIX d'être présent à la réunion de conseil.

Intervention de M. Gérard POIX, Président de la communauté de communes de Taissy, sur l'actualité de l'intercommunalité.

Monsieur POIX, après un rapide historique de la création de l'intercommunalité de Taissy et ses environs et un rappel des compétences exercées, trace, à grands traits, les grandes orientations de la loi réformant l'organisation territoriale.

En préambule, Monsieur POIX explique que la loi sur l'intercommunalité ayant reçu l'avis favorable du Conseil Constitutionnel sera d'application immédiate dès sa promulgation.

En dehors de la réforme en profondeur du conseil général et du conseil régional avec la création des conseillers territoriaux, la loi fixe les règles de l'intercommunalité :

- Toutes les communes doivent faire partie d'une intercommunalité
- Le seuil de population pertinent est fixé à 5 000 habitants
- Les enclaves doivent être supprimées
- Le nombre de syndicats doit être réduit
- La solidarité financière doit être accrue

Dans chaque département, le Préfet élabore et arrête un schéma départemental de coopération intercommunale qui prend en compte le périmètre des unités urbaines (au titre de l'INSEE), les bassins de vie et les SCOT avant le 31 décembre 2011.

Ce schéma est soumis pour avis par délibération aux communes concernées, puis il est transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui a quatre mois pour le modifier (à la majorité des 2/3 de ses membres). A défaut d'accord, le Préfet dispose d'un pouvoir exorbitant. Il doit être totalement achevé avant le 1^{er} juin 2013.

Le mode de désignation des délégués communautaires est fixé par la loi et diffère selon que la commune est à scrutin de liste ou à liste ouverte. Dans le premier cas, les délégués communautaires sont fléchés et sont donc en tête de liste, la répartition entre les listes se faisant à la proportionnelle, pour le second, ils sont désignés dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire, le maire et éventuellement un adjoint.

Dans la Marne, existent 57 structures intercommunales de type communauté de communes, dont 17 dans l'arrondissement de Reims.

L'objectif de la communauté de communes de Taissy est de terminer les programmes en cours.

Pour avancer des propositions au sein du schéma départemental, des contacts entre les présidents des communautés de communes de Sillery, Rilly-la-Montagne, Cernay-les-Reims et Taissy ont été pris. Selon les associations, la nouvelle structure intercommunale compterait de 7 000 à 23 000 habitants.

Il était nécessaire que les conseillers municipaux des différentes communes de la communauté de communes de Taissy soient informés des évolutions possibles.



Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2010 est lu et approuvé. Il est précisé que la mise sous pli des factures d'eau a été offerte par les Services du Trésor qui souhaitait faire de campagne de sensibilisation sur le prélèvement automatique.

I – Délibérations

➤ N° 63/2010 Revalorisation redevance Bouygues Telecom

Une convention tripartite a été signée le 20 mars 2008 entre la commune de Taissy, Veolia Eau et Bouygues Telecom pour l'installation d'équipements radiotéléphoniques sur le château d'eau, implanté sur le chemin d'exploitation n° 4.

L'indexation de la redevance, fixée à l'article 16.3, se calcule par rapport à la variation de l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre, l'indice de référence étant celui de 2003.

En raison de l'évolution négative du coût de la construction servant à la détermination du loyer pour 2010, il est proposé d'appliquer une augmentation d'année en année de 2% à compter du 1^{er} janvier 2011.

Pour 2011, la redevance pour l'occupation du château d'eau s'élèvera donc à 3 775,85 € (3 701,81 € en 2010 ; 3 859,97 € en 2009).

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Bouygues Telecom d'indexer la redevance d'occupation du château d'eau de 2% chaque année,

Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre-avenant telle qu'annexée à la présente délibération.

➤ N° 64/2010 Contrat Enfance et Jeunesse

Le dernier Contrat Enfance et Jeunesse liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales date de 2006 et couvre la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009.

Après l'établissement du diagnostic territorial en juin dernier et la présentation du cadre des fiches projets, annexes du futur contrat, une nouvelle convention doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

De plus, une demande expresse doit être formulée pour l'introduction de trois nouvelles places en halte-garderie.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant les attentes de la population en matière d'accueil de la petite enfance,

Demande à la Caisse d'Allocations Familiales l'ouverture de trois places supplémentaires en halte-garderie et le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2010,

Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

➤ N° 65/2010 CEJ 2009 – Reversement réfaction

La liquidation du CEJ pour l'exercice 2009 a été réalisée. L'ALSH des enfants de plus de 6 ans fait l'objet d'une réfaction de 1 870,43 € ; celle-ci est supérieure à l'acompte de 1 825,05 € versé en septembre 2009 par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le droit 2009 pour cette action s'élève à 737,12 €. Le contrat étant arrivé à échéance au 31.12.2009, la différence entre l'acompte versé et les droits réels ne peut pas être reprise sur les autres actions du CEJ.

Il convient de procéder au remboursement de la somme de 1 087,93 € à la Caisse d'Allocations Familiales.

Cependant, toutes les sommes perçues au titre d'une des activités de la Caisse des Ecoles lui étant reversées immédiatement, ce même montant sera facturée auprès de la Caisse des Ecoles.

Le conseil municipal,

Vu l'état récapitulatif établi par la Caisse d'Allocations Familiales,

Décide

- ▣ de procéder au remboursement de la somme de 1 087,93 € à la Caisse d'Allocations Familiales par mandat imputé au compte 658 Charges Diverses de Gestion Courante,
- ▣ d'émettre à l'encontre de la Caisse des Ecoles un titre du même montant imputé au compte 758 Produits Divers de Gestion Courante

➤ **N° 66/2010 Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2121-29, L2122-22 et L 2122-23,
Vu la délibération n° 3852 du 29 avril 2008 déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal pour la bonne marche de l'administration communale,

Considérant qu'il convient de compléter cette délégation en matière d'action en justice,

Décide de déléguer au maire l'attribution suivante :

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, lorsque ces actions concernent :
 - 1° les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération et celle du 29 avril 2008
 - 2° les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal
 - 3° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal.

➤ **N° 67/2010 Compte-rendu du maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain qu'il tient de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 3852 du 29 avril 2008.

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date de la DIA	N° Enregistrement	Références Cadastres	N° de Voirie	Adresse	Montant
08-oct-10	20100032	AL324	1	Impasse Gaston Hubiche	270 000.00
19-oct-10	20100033	AL528, AL531	38	rue de longjumeau	210 000.00
26-oct-10	20100034	AL395, AL426	34	rue des Ailettes	198 000.00
02-nov-10	20100035	AK233	59	rue de Sillery	115 000.00
05-nov-10	20100036	AN111		Rue Joseph Cugnot	470 000.00
24-nov-10	20100037	AN36	4	rue Clément Ader	240 000.00

➤ **N° 68/2010 Virements de crédits Budget Général**

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice en cours du budget général :

En section d'investissement

Du compte 2313 Constructions – opération 0902 Salle des Sports	
Pour la somme de	61 999 €
Au compte 202 Frais d'études et d'élaboration de documents d'urbanisme	
Pour la somme de	3 349 €
Au compte 275 Dépôts et Cautionnements	
Pour la somme de	58 650 €

Du compte 2315 Installations Matériels et outillages techniques – opération 0906 Diverses voiries

Au compte 2152 Installations de voirie – opération 0906 Diverses voiries

La somme de 10 000 €

➤ **N° 69/2010 Virements de crédits Budget CCA**

Le conseil municipal,

Décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'année en cours du Centre de Conférence et d'Animations :

En section de fonctionnement

Du compte 6411 Personnel titulaire	1 246 €
Au compte 6156 Maintenance	1 246 €

➤ **N° 70/2010 Adhésion de la commune à l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)**

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La commune de Taissy adhère à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- 1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.

- 2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

- 3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- 4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitants est le suivant :

✓ Communes à compter du 1 janvier 2009

Moins de 5000 habitants :	97 €
De 5 000 à 19 999 habitants :	205 €
De 20 000 à 49 999 habitants :	410 €
De 50 000 à 99 999 habitants :	820 €
Plus de 100 000 habitants :	1540 €

✓ EPCI : tarif appliqué à chaque commune en fonction de leur nombre d'habitants avec une remise de 35% sur la somme globale due.

En conséquence, conformément au dernier recensement pris en compte au 1^{er} janvier 2011, notre commune compte 2 317 habitants, soit une cotisation annuelle de 97 €.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Dit que la commune de Taissy adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.

Dit que M. Patrice BARRIER, adjoint, représentera la commune de Taissy auprès de cette même association.

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Urbanisme

- Finalisation du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone d'extension économique
- Réunion avec les personnes publiques associées fin janvier.

Environnement

- Visite des maisons illuminées le jeudi 16 décembre à 18H
- Réunion le 17 janvier à 16H30 pour le budget et les plantations 2011

Bâtiments

- Prochaine réunion le 12 janvier à 20 H
- Elaboration de devis pour la gendarmerie : cloisonnement de la grande salle à l'étage, séparation de la partie stockage de la chaufferie et isolation des parties horizontales des pavillons les plus anciens
- Nouvelle expertise en cours pour les huisseries de l'école primaire

Caisse des Ecoles

- Hébergement d'enfants jusqu'à 20 Heures le mercredi 8 décembre en raison des intempéries et des difficultés de circulation des parents

Voirie

- Réfection des regards des compteurs d'eau place Mistral achevée
- Réception des coussins berlinois, en attente de leur mise en place
- Lancement de la consultation pour les travaux à bons de commande
- Prochaine réunion le 16 décembre à 20H30

Communications

- 20 nouvelles entreprises inscrites sur le site de la commune
- La lettre du Père Noël sur la page d'accueil du site

Commission des Fêtes

- Réunie le 17 novembre pour le Téléthon
- Le 7 décembre pour l'organisation du Noël des Enfants et la cérémonie des vœux

Jeunesse et Sports

- Le 30 novembre, présentation aux associations de la charte d'objectifs et de partenariat
- Avis défavorable du CNDS pour l'attribution d'une subvention pour l'extension de la salle des sports, le dossier sera représenté à la session de mai 2011.

Conseil Municipal Enfants

- 12 personnes présentes lors de la réunion du 7 décembre, dont 4 adultes
- Bilan des dernières manifestations organisées (Téléthon, bourses aux jouets, Resto du Cœur Bébé)
- Réflexion en collaboration avec la commission Jeunesse et Sports sur la création d'un skate parc ou d'un plateau multisport.

Finances

- Le 13 janvier, première réunion de préparation budgétaire avec la présentation des comptes de 2010

III – Questions diverses

Il est abordé la question de la nouvelle activité de vente ambulante devant la mairie. Il est rappelé que les emplacements sont attribués à des personnes différentes des jours différents sur le domaine public et que la liberté du commerce ne peut pas être entravée. De plus, la diversité des services offerts peut créer une émulation entre les intéressés.

Prochain Conseil Municipal (à 20 Heures 30)

- **Le 27 janvier 2011**
- **Le 17 février 2011**
- **Le 31 mars 2011**
- **Le 28 avril 2011**
- **Le 26 mai 2011**
- **Le 23 juin 2011**